

vente on n'en a séché qu'un faible pourcentage jusqu'à maintenant. Je constate d'après un calcul rapide et sommaire, qu'on a séché entre un cinquième et un quart de la quantité globale des céréales jusqu'à maintenant et il est peu probable que l'on fasse quoi que ce soit dans les semaines à venir. Ce n'est qu'à la fin de l'hiver et au début du printemps que l'on peut compter sécher une importante quantité de céréales dans les fermes et les éleveurs terminus des Prairies.

On se demande vraiment si on arrivera à faire le nécessaire avec le nombre de séchoirs disponibles avant que le grain se mette à pourrir. Je sais que le gouvernement s'était mis en tête que les agriculteurs prendraient, chacun de son côté, les dispositions voulues si on leur laissait le champ libre. Mais devant un problème d'une telle envergure, une seule façon logique de procéder s'impose, semble-t-il. Le gouvernement devrait assumer la plus grande partie de la responsabilité en coordonnant l'essentiel des efforts requis. On me dit que, durant les mois de novembre et décembre, des agriculteurs, désireux de prendre des mesures plus efficaces, songeaient à utiliser les éleveurs du pays comme endroits de séchage et à y faire installer des séchoirs sous la surveillance de techniciens avertis. Mais, dans la plupart des cas, des semaines et des mois se sont écoulés avant que quelqu'un se montre disposé à assumer la coordination des efforts voulus pour faire installer les séchoirs aux points névralgiques.

D'après ce que me dit un représentant d'une circonscription de l'Ontario—j'ignore s'il a pris la parole au cours du débat actuel—bon nombre de séchoirs de la région de culture du maïs de l'Ontario ont été mis à la disposition des compagnies d'éleveurs à grain de la tête des Grands Lacs et même de régions plus à l'ouest, au Manitoba, et cela, sous l'initiative des producteurs de maïs des régions susmentionnées. Nous devons nous estimer heureux d'un tel geste de la part des agriculteurs de l'Est du Canada et leur en savoir gré. Mais on ne peut que rester stupéfait devant le manque d'initiative de la part des gens directement intéressés—le gouvernement, et surtout le ministère de l'Agriculture, la Commission canadienne du blé et les compagnies d'éleveurs. Comment se fait-il qu'on n'ait pris aucune mesure en novembre et décembre derniers? Je ne blâme pas directement les fonctionnaires, bien entendu. La responsabilité des décisions, des politiques et des programmes à établir appartient au gouvernement et aux ministres de la Couronne.

Nous avons bon espoir que le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Olson) et quelques-uns de ses collègues feraient preuve d'une grande expérience dans l'agriculture de l'Ouest et qu'ils se seraient empressés de remédier à la situation. On raconte que l'empereur jouait de la lyre pendant que Rome brûlait. On peut dire avec justesse, je pense, dans ce cas-ci que tandis que les agriculteurs de l'Ouest luttaien contre de graves difficultés, en raison d'une mauvaise récolte et de la rareté des ventes, et faisaient face à une situation désespérée, le premier ministre du Canada ne jouait peut-être pas de la lyre, mais il perdait son temps à d'autres jeux. Il n'y a pas de doute que quelques-uns de nos vis-à-vis crient à l'exagération en nous entendant parler de la situation désespérée des agriculteurs de l'Ouest.

• (3.00 p.m.)

S'ils sont de cet avis, j'aimerais qu'ils se reportent à l'analyse de fin d'année faite par le président de la Fédération canadienne des agriculteurs. Ayant suivi depuis des années les déclarations officielles de M. Bentley, je suis convaincu qu'il ne pêche pas par exagération. Il a plutôt tendance à rester au-dessous de la vérité. Il a été assez ennuyé il y a une quinzaine de la situation actuelle de l'agriculture de l'Ouest, pour dire que les conditions dans lesquelles les cultivateurs de l'Ouest se trouvent aujourd'hui sont—et je fais une pause pour l'effet—désespérés.

Face à ce problème, le gouvernement présente une mesure législative. Les porte-parole du gouvernement signalent que le gouvernement a proposé d'autres mesures outre le bill n° C-162 dont nous sommes saisis. J'en conviens; le gouvernement a présenté d'autres mesures relatives à l'agriculture: celle régissant les taux d'intérêt sur les prêts agricoles, celle portant sur la majoration du montant d'avances en espèces disponibles, et maintenant, la mesure à l'étude.

On remarquera qu'aucune des mesures législatives concernant l'agriculture présentées à la Chambre par le gouvernement ne renferme de dispositions susceptibles de modifier les revenus agricoles. Le gouvernement a haussé les taux d'intérêt, ainsi que le montant des paiements anticipés sans intérêt, et c'est bien. Nous discutons présentement de sommes additionnelles ne dépassant pas \$600, sous la forme d'avances en espèces. Et quel est leur objet? Permettre aux agriculteurs de payer les frais supplémentaires occasionnés par le séchage du grain qu'ils ont récolté cet automne après du mauvais temps.